

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 19 septembre 2025**

**Président :** Madame Isabelle CHAPUILLIOT

**Présents :** M. Sylvain COUDEREAU, Mmes Myriam CHAOUNI, Lucie POINSOT, Ophélie HERUBEL et Rasa COUDIN et MM Joël SAUVRY, Guillaume DAVID et Matthieu GACON

**Absents excusés :** Mme Céline FAVIER et M. Victor DONCHE GAY.

**Secrétaire(s) de la séance :** Rasa COUDIN

Le compte rendu du Conseil Municipal du 09 septembre 2025 est approuvé.

### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

#### **2025-031 DELIBERATION PORTANT SUR L'OUVERTURE AU PUBLIC D'UN ITINERAIRE DE RANDONNÉE ET DE TRAIL**

Vu la législation relative au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI),

Vu la délibération du Conseil Général en date du 24 juin 2002 instituant le PDIPR et le PDESI de la Côte-d'Or,

Vu l'intérêt touristique que peut présenter la pratique de la randonnée pédestre et celle du trail pour le développement local,

Vu le plan cadastral joint présentant le tracé complet de l'itinéraire sur la commune et identifiant l'ensemble des propriétaires fonciers concernés,

Messieurs Sylvain COUDEREAU et Guillaume DAVID ont prévenu d'un retard et sont arrivés à la réunion du Conseil Municipal à 19h30. Les débats n'étant pas terminés, ils ont pu participer aux échanges et prendre part au vote.

**Le Conseil Municipal décide :**

**- D'AUTORISER** la pratique de la randonnée pédestre et celle de trail pour les circuits suivants selon les détails en annexe:

– Circuit 2 "La Montagne de Montlissard" sur les sentiers "Bas de Plurieu" et Chemin rural n°4.

– Circuit 13 "De Meuilly à Nuits-Saint-Georges" sur les sentiers "Rue du Mont Saint Victor", "Chemins ruraux N°11, 13, 17, 42, 44", "Le Mont / Larret Nisot", "N°16 dit du Tour du Mont", "Voies communales n°104, 118", "Voie communale n°3 dite de Corgoloin", "Traversée de la D N°115J", "Paquier des Chaumes", "Chemin rural n°23 dit des Domus", "Rue des Domus", "Rue Jean-Baptiste Bouhey", "Sur le Bois de défend" et "Chemin rural dit du Bois de Défend".

A cette fin, le Maire prendra les arrêtés de circulation correspondants sur lesdites voies en tant que de besoin.

**Dans cette perspective, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** la Fédération Française de randonnée et l'Athletic Club de Chenôve à poser et entretenir les équipements nécessaires à la pratique de la randonnée pédestre et celle du trail ;

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** pour l'inscription des tronçons susmentionnés au PDIPR et/ou au PDESI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Prochain Conseil Municipal : **Lundi 06 octobre 2025 à 19h00**

**Lundi 10 novembre 2025 à 19h00**